

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Bernard de NARDA.

Mr Bernard de NARDA, Mme Maryvone RINGEVAL, Mr Jean-Yves DEZ, Mme Simonne MALET, Mr Bernard WANTE, Mme Brigitte BROGNET, Mr Cyrille PLATEAU, DEMANDE Mme Michèle BISIAUX, Mme Corinne DELDIQUE, Mr François PRUVOT, Mme Audrey PETIT, Mr Jean-William HALAT, Mme Marie-Claude DESSORT, Mme Françoise LEVEAUX, Mr Jean-Philippe LAMAND.

Absents : Mr Bruno CHARLET (procuration à Mme Brigitte BROGNET), Mr Stéphane POBEREJKO (procuration à Mme Michèle BISIAUX), Mme Joëlle BLEUX (procuration à Mme Audrey PETIT), Mr Grégory PINATEL (procuration à Mr Jean-Philippe LAMAND).

Secrétaire de séance : Mr Jean-William HALAT

Date de convocation du conseil municipal : le 07 septembre 2022

Pouvoirs :

Mr Bruno CHARLET donne pouvoir à Mme Brigitte BROGNET

Mr Stéphane POBEREJKO donne pouvoir à Mme Michèle BISIAUX

Mr Grégory PINATEL donne pouvoir à Mr Jean-Philippe LAMAND

Mme Joëlle BLEUX donne procuration à Mme Audrey PETIT

Quorum :

Mr le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2022 est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL**

- |                 |  |
|-----------------|--|
| N°2022/09/13-01 | <i>Demande d'emprunt</i>   |
| N°2022/09/13-02 | <i>Tarifs petites et grandes vacances ALSH « Adolescents » » et tarifs mercredis après-midi « adolescents »</i>  |
| N°2022/09/13-03 | <i>Dénomination de voirie</i>  |
| N°2022/09/13-04 | <i>Rapport d'activités du SIDE C</i>   |
| N°2022/09/13-05 | <i>Création de deux emplois en contrat à durée déterminée suite à un accroissement temporaire d'activités-Article L332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique</i> |

## DELIBERATION N°2022/09/13-01

### DEMANDE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire expose que pour les besoins de financement des travaux de l'école Ringeval, de la voirie rue Pasteur et du futur cabinet médical, il y a lieu pour la commune de Raillencourt Sainte Olle de contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de sept cent mille euros (700.000€).

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant du capital emprunté : 700.000€

Durée de l'amortissement : 12 ans

Taux d'intérêt : 2,81%

Périodicité : Trimestrielle

Nombre d'échéances : 48

Coût total du crédit : 127.073,01€

Frais de dossier : 700€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant.

### VOTE

POUR : 17 (14+3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Jean-Philippe LAMAND-Grégory PINATEL)

*Mr LAMAND aurait préféré une autre solution.*

**Adopté à la Majorité des membres présents et représentés**

## DELIBERATION N°2022/09/13-02

### Tarifs des petites et grandes vacances ALSH « adolescents » et tarifs des mercredis après-midi ALSH « adolescents »

Il est demandé aux élus de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs proposés dans les tableaux ci-dessous :

#### TARIFS PETITES ET GRANDES VACANCES « ADOLESCENTS »

Quotient familial	Habitants	Extérieurs
De 0 à 369	Semaine pleine : 4€ Semaine avec jour férié : 3€ Semaine de 3 jours : 2€	Semaine pleine : 6€ Semaine avec jour férié : 5€ Semaine de 3 jours : 4€
De 370 à 499	Semaine pleine : 6€ Semaine avec jour férié : 5€ Semaine de 3 jours : 4€	Semaine pleine : 8€ Semaine avec jour férié : 7€ Semaine de 3 jours : 6€
De 500 à 700	Semaine pleine : 8€ Semaine avec jour férié : 7€ Semaine de 3 jours : 6€	Semaine pleine : 10€ Semaine avec jour férié : 9€ Semaine de 3 jours : 8€
De 701 à 849	Semaine pleine : 10€ Semaine avec jour férié : 9€ Semaine de 3 jours : 8€	Semaine pleine : 12€ Semaine avec jour férié : 11€ Semaine de 3 jours : 10€
Plus de 849	Semaine pleine : 15€ Semaine avec jour férié : 14€ Semaine de 3 jours : 13€	Semaine pleine : 20€ Semaine avec jour férié : 19€ Semaine de 3 jours : 18€

## TARIFS MERCREDIS APRES-MIDI « ADOLESCENTS »

Quotient familial	Habitants	Extérieurs
De 0 à 369	1,00€	1,25€
De 370 à 499	1,50€	2,00€
De 500 à 700	2,00€	2,25€
De 701 à 849	2,50€	3,00€
Plus de 849	3,00€	5,00€

Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE

VOTE

Pour : 15+3 pouvoirs

Contre :

Abstention :

**Adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION N°2022/09/13-03

#### DENOMINATION DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite en date du 23 août 2022 de Mr Pascal GILLARD, représentant de la SAS TAB lotisseur, sollicitant la dénomination de la voirie perpendiculaire à la rue de Boulron qui desservira les lots 1,2,3,4,5,6, A et B au sein du lotissement.

Il est donc demandé aux élus de procéder à la dénomination de cette voirie.

Parmi les quatre noms proposés : rue Albert Calmette, rue Paul Bousignière, rue des Pruniers, rue Gustave Black, le conseil municipal a acté le résultat du vote.

Le nom de la voirie du lotissement sera « rue Albert Calmette ».

Adopté

### DELIBERATION N°2022/09/13-04

#### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIDEC

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5711-1 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres doivent être informés chaque année des activités du syndicat.

Le rapport annuel d'activités ainsi établi est communiqué avant le 30 septembre pour présentation aux conseils municipaux.

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activités du Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis pour l'exercice 2021.

Ce rapport comprend un certain nombre d'informations d'ordre technique et financier.

Il est demandé aux élus de prendre acte du rapport d'activités du SIDEC pour l'année 2021.

Vu le rapport d'activités 2021 du Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis,

Considérant que les élus ont été avertis que le rapport était consultable en mairie ou téléchargeable sur le site du SIDEC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport annuel établi par le SIDEC.

**CREATION DE DEUX EMPLOIS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

**Dans un premier temps**, Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir pour l'entretien des bâtiments communaux de recruter un agent contractuel à temps non complet (20 heures semaine) pour la période allant **du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022** dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide** de créer un emploi non permanent à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) pour effectuer les missions d'agent d'entretien des bâtiments suite à l'accroissement temporaire d'activité. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire du grade des adjoints techniques (échelle C1).

**Dans un deuxième temps**, Mr le Maire expose la nécessité de recruter un adjoint administratif contractuel à temps non complet (12/35) pour une durée de 6 mois afin de renforcer les services administratifs en raison d'une augmentation de ses activités.

Le conseil municipal après en avoir discuté, propose de réduire la durée du contrat à 3 mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité** :14 voix POUR-4 voix CONTRE (Jean-Philippe LAMAND, Grégory PINATEL, Audrey PETIT, Joëlle BLEUX), 1 ABSTENTION (Corinne DELDIQUE) de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et pour une durée de 3 mois un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) pour effectuer les missions d'assistant administratif. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire du grade des adjoints administratifs (échelle C1).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La séance est levée à 20h00

**Jean-William HALAT**

Secrétaire de séance



**Bernard de NARDA**

Maire

